



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Elsan : des grèves partout en France, une voix commune.

Question écrite n° 15266

Texte de la question

M. François Ruffin interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées : va-t-elle peser pour que les soignantes d'Elsan puissent enfin obtenir la revalorisation qu'elles demandent ? Ces derniers mois, les soignantes des cliniques privées Elsan se sont mises en grève aux quatre coins de la France : Perpignan, Besançon, Aurillac, Brest. Si elles sont éloignées par les kilomètres, leurs voix s'unissent dans une même revendication : qu'on leur permette de bien faire leur travail et, surtout, de bien en vivre, pas en survivre. Après vingt ans d'ancienneté et d'expérience, les infirmières ne dépassent pas les 2 000 euros par mois. Quant aux aides-soignantes, « au bout de 17 ans d'ancienneté, on est juste au-dessus du Smic et encore c'est grâce à la prime Ségur ». Pendant qu'elles se rationnent, d'autres se gavent. Derrière le groupe Elsan, on retrouve le fonds d'investissement américain KKR, Ardian, AXA ou encore L'Oréal. Avec, à la tête du groupe, Sébastien Proto, ancien banquier d'affaires. L'exemple du groupe Elsan révèle une tendance plus globale : le passage du secteur de la santé, année après année, entre les mains des financiers. C'est ce que résume une soignante à Brest : « Avant, c'étaient les chirurgiens qui dirigeaient la clinique. Il y avait des soucis, mais au moins ils avaient une connaissance du terrain. Maintenant, on est passé à quelque chose de purement économique. La qualité des soins passe au second plan ». Il lui demande donc si elle compte intervenir pour que le groupe Elsan revalorise ses soignantes alors que les cliniques privées vivent de l'argent public.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15266

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4364